

N° 28/6.18

PROGRAMME D'ACTION POUR LA PROMOTION ÉCONOMIQUE 2017-2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La politique de développement économique de la Ville s'articule autour de deux axes prioritaires :

- favoriser l'ancrage des entreprises dans le tissu local;
- favoriser l'implantation des entreprises sur le territoire morgien.

Pour atteindre ces objectifs, la Municipalité a défini un programme d'action pour la promotion économique 2017-2020, ainsi que la structure d'évaluation de l'activité. Cette politique s'inscrit en complémentarité des actions régionales, cantonales ou fédérales existantes.

2 METHODOLOGIE

Les actions énoncées ont été identifiées sur la base des observations et analyses effectuées depuis l'entrée en fonction du délégué à la promotion économique ainsi que les éléments figurant dans le préavis N° 6/2.16.

3 SYNTHÈSE

La Municipalité a défini plusieurs actions autour de quatre axes centraux que sont l'emploi, l'implantation, la fiscalité et la vitalité du centre-ville. Il s'agit pour la ville d'être proactive, de se mettre en valeur, d'aller à la rencontre du tissu économique local. Les buts de ses actions sont notamment de tisser des liens et d'identifier les préoccupations des entreprises et des commerçants morgiens afin d'atteindre les objectifs prioritaires de la promotion économique.

La Ville de Morges comporte des spécificités qu'il convient d'identifier pour ajuster les actions entreprises. Ce sont les PME qui emploient la majorité de la population. Il est important de cerner leurs besoins afin de les maintenir sur notre territoire et de favoriser leur développement. Pour ce faire, des rencontres régulières avec les entreprises sont nécessaires. Aussi, la Municipalité souhaite offrir des espaces de rencontres pour permettre aux entreprises morgiennes de se connaître et de développer ainsi un réseau local. Ces contacts réguliers permettront également d'observer l'évolution des pratiques de l'économie afin d'identifier les nouveaux besoins et saisir les opportunités qui se présentent.

Pour accueillir de nouvelles entreprises, la ville doit être réactive afin de se positionner favorablement dans un contexte de concurrence accrue. Il s'agit notamment d'améliorer la visibilité de la ville sur Internet et de renforcer ses relations avec les acteurs de l'implantation de nouvelles entreprises.

Au travers de ces actions, la ville souhaite également tisser des liens avec les grandes entreprises. Sans intentionnalité, les informations que collecte l'Administration se limitent aux informations fiscales. Or, il est souhaitable d'ancrer ces entreprises à Morges et d'établir des relations afin de mieux connaître leurs actualités, leurs projets et leur préoccupations. Le but de ces interventions est de pouvoir discuter des alternatives possibles en amont de certaines décisions, afin de maintenir ou développer leur ancrage à Morges.

La Municipalité se préoccupe du phénomène grandissant des vitrines froides, elle mène actuellement une étude afin de déterminer quelles actions peuvent être menées afin de lutter contre. La vitalité du centre-ville joue un rôle majeur dans le dynamisme, la qualité de vie et l'attractivité touristique de la ville.

4 FINANCEMENT

Le financement des mesures proposées est assuré par un budget de fonctionnement annuel de CHF 50'000, ainsi que par l'activité à 60% du délégué à la promotion économique.

5 SUIVI ET RESULTATS

La multiplicité des facteurs qui contribuent au maintien et au développement des entreprises sur le territoire morgien rend son évaluation complexe. De nombreuses actions doivent être appréciées sur la durée. Cependant, il est important pour la Municipalité d'avoir une vision sur la valeur ajoutée de cette nouvelle activité. Il est ainsi proposé d'effectuer un rapport annuel factuel contenant notamment les actions mises en œuvre, le nombre de contacts, d'événements ou de demandes effectués, ainsi qu'une appréciation subjective tenant compte de l'évolution du contexte général. Ce bilan annuel fournira la substance pour le préavis qui sera déposé mi-2020 pour permettre au Conseil communal d'apprécier la valeur ajoutée de la promotion économique pour la ville.

Cette communication n'est qu'une synthèse du programme d'action. Les personnes intéressées peuvent télécharger le document complet depuis

<https://extranet.morges.ch/communications-diverse/>

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 juin 2018.

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella

Communication présentée au Conseil communal en séance du 20 juin 2018.